



VOULX

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
du
MARDI 28 MARS 2023 A 19H00

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit mars à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au lieu habituel de ses séances suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Sylvain LECOSNIER, Maire, le mardi 21 mars 2023.

Étaient présents : Sabrina LATIL, Mickaël BRASSART, Arnaud JOUAS, Philippe LE BLIGUET, Françoise ANDRÉ, Sébastien MARCHERAT, François DESODT, Laëtitia PUISIEUX, Savannah LATIL, Ghislaine GIANNITRAPANI, Nicolas BOLZE.

Absents représentés : Amandine MORVANT-HOCQUET Pouvoir à François DESODT - Agnès MARGAIN-DUTREVIS Pouvoir à Laëtitia PUISIEUX - Gérard ALLAIN Pouvoir à Nicolas BOLZE – Arnaud VACHER Pouvoir à Savannah LATIL – Fanny BRULU Pouvoir à Sylvain LECOSNIER - Patrick TELLIER Pouvoir à Arnaud JOUAS.

Absente excusée : Stéphanie DA SILVA SOARES.

QUORUM : Les membres présents formant la majorité des membres en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal.

Mme Laëtitia PUISIEUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rappel de l'ordre du jour :

Compléments éventuels à l'ordre du jour

Approbation du compte-rendu de la séance du 23/01/2023.

- 1) Liste de proposition des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs - délibération.
- 2) Modification Composition des Commissions Municipales – délibération.
- 3) Retrait de la Commune du Syndicat des Transports du Sud Seine et Marne – délibération.
- 4) Convention d'exonération des charges de scolarité entre la Commune de Voulx et les RPI de Diant-Blennes-Chevry-en-Sereine et Thoury-Ferrottes-Flagy-Dormelles – délibération.
- 5) Augmentation du tarif repas de la cantine – délibération.
- 6) Règlement intérieur des accueils périscolaires.
- 7) Caisse des Ecoles – compte-rendu réunion du 31 janvier 2023.
- 8) Mise en place Conseil Municipal des jeunes.
- 9) Informations sur les travaux réalisés et à venir.
- 10) Festivités de Voulx.
- 11) Questions diverses.

La séance est ouverte à 19h00.

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes.

Il informe également que dans un souci de garantir le bon déroulement de la séance du Conseil Municipal, il demande à chaque élu et aux personnes présentes dans le public de ne pas utiliser son téléphone portable à compter de l'ouverture jusqu'à la clôture de la séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 23/01/2023

Le compte-rendu de la réunion du 23/01/2023 est approuvé par 15 voix pour et 3 voix contre. A ce sujet, les 3 personnes qui ont voté contre, c'est-à-dire Mme GIANNITRAPANI Ghislaine, M. BOLZE Nicolas et M. ALLAIN Gérard qui a donné son pouvoir à M. Nicolas BOLZE n'ont pas signé le compte-rendu.

1) Liste de proposition des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs - délibération.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de mettre en place cette liste de personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs., La sélection a été faite par typologie des Voulxois en fonction de leurs activités socio-professionnelles et également afin de permettre une représentation équitable des personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière – TF, taxe d'habitation – TH et cotisation foncière des entreprises – CFE) conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts. Cette liste est établie suite à la demande de la DGFP (Direction Générale des Finances Publiques). Elle est composée de 24 noms et seulement 12 noms seront retenus soit 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Après ces explications, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
18	0	0

- **ADOPTE** la liste proposée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

2) Modification Composition des Commissions Municipales – délibération.

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Comme stipulé dans la délibération n°18/2021 du 04.12.2021, les désignations ne sont pas faites au scrutin secret.

Affaires scolaires-Jeunesse-Enfance		
LECOSNIER	Sylvain	Président
LATIL	Sabrina	
ANDRE	Françoise	
PUISIEUX	Laëtitia	
LATIL	Savannah	
DA SILVA SOARES	Stéphanie	
BRULU	Fanny	
GIANNITRAPANI	Ghislaine	

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
18	0	0

- **VALIDE** la composition de la Commission Communale ci-dessus détaillée.

Voirie-Réseaux		
LECOSNIER	Sylvain	Président
JOUAS	Arnaud	
BRASSART	Mickaël	
LE BLIGUET	Philippe	
DESODT	François	
MARCHERAT	Sébastien	
VACHER	Arnaud	
BOLZE	Nicolas	

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
18	0	0

- **VALIDE** la composition de la Commission Communale ci-dessus détaillée.

Animation-Commerces-Associations		
LECOSNIER	Sylvain	Président
ANDRE	Françoise	
LATIL	Sabrina	
LE BLIGUET	Philippe	
LATIL	Savannah	
PUISIEUX	Laëtitia	
DA SILVA SOARES	Stéphanie	
VACHER	Arnaud	
BOLZE	Nicolas	

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
18	0	0

- **VALIDE** la composition de la Commission Communale ci-dessus détaillée.

Communication		
LECOSNIER	Sylvain	Président
ANDRE	Françoise	
LATIL	Sabrina	
JOUAS	Arnaud	
MARCHERAT	Sébastien	
LATIL	Savannah	
MORVANT-HOCQUET	Amandine	
GIANNITRAPANI	Ghislaine	

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
18	0	0

- **VALIDE** la composition de la Commission Communale ci-dessus détaillée.

REDACTION PETIT VOULXOIS		
LECOSNIER	Sylvain	Président
LE BLIGUET	Philippe	
ANDRE	Françoise	
BRULU	Fanny	
VACHER	Arnaud	

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
17	1	0

- **VALIDE** la composition de la Commission Communale ci-dessus détaillée.

Sureté-Sécurité		
LECOSNIER	Sylvain	Président
BRASSART	Mickael	
LATIL	Sabrina	
JOUAS	Arnaud	
MARCHERAT	Sébastien	
PUISIEUX	Laëtitia	
DA SILVA SOARES	Stéphanie	
MARGAIN	Agnès	
BOLZE	Nicolas	

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
18	0	0

- **VALIDE** la composition de la Commission Communale ci-dessus détaillée.

Bâtiment-Travaux		
LECOSNIER	Sylvain	Président
JOUAS	Arnaud	
LATIL	Sabrina	
LE BLIGUET	Philippe	
DESODT	François	
MARCHERAT	Sébastien	
MARGAIN	Agnès	
GIANNITRAPANI	Ghislaine	

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
18	0	0

- **VALIDE** la composition de la Commission Communale ci-dessus détaillée.

Culture		
LECOSNIER	Sylvain	Président
LE BLIGUET	Philippe	
ANDRE	Françoise	
PUISIEUX	Laëtitia	
BRULU	Fanny	
MORVANT-HOCQUET	Amandine	

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
17	1	0

- **VALIDE** la composition de la Commission Communale ci-dessus détaillée.

3) Retrait de la Commune du Syndicat des Transports du Sud Seine et Marne – délibération.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'intention d'effectuer le retrait de la Commune au sein du Syndicat des Transports du Sud Seine et Marne. Il laisse la parole à Madame Sabrina LATIL qui nous donne des informations concernant ce dossier.

Après notre entrée à la CCPM (Communauté de Communes du Pays de Montereau), nous avons adhéré au SITCOME (Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de Montereau et ses Environs) alors que nous étions adhérents au Syndicat des Transports du Sud Seine et Marne. Ne pouvant siéger à deux syndicats de Transports, nous ne siégeons pas au Sitcome. Or, les services dont nous bénéficions par le Syndicat des Transports Sud Seine et Marne, comme notamment le TAD (Transport A la Demande) qui ne vient pas jusqu'à VOULX, ne justifient pas la somme que nous versons pour notre adhésion, soit un peu plus de 18.000,00 euros. La procédure de retrait du Syndicat des Transports Sud Seine et Marne avait été commencée par l'équipe municipale précédente mais n'a pas été poursuivie jusqu'au bout. Nous avons trouvé quelques écrits relatant des échanges à la mairie sur la procédure engagée par la municipalité en 2019, et, selon les éléments que nous obtiendrons par la suite, nous choisirons, pour notre retrait du Syndicat des Transports du Sud Seine et Marne, soit une procédure de droit commun, soit une procédure dérogatoire : cela dépendra des données que nous aurons en notre possession. La procédure de droit commun, nécessitant une délibération du conseil municipal avant tout autre action, nous procédons aujourd'hui à cette délibération. Nous vous informerons des avancées de cette procédure dès que nous aurons de nouveaux éléments.

Après cet exposé, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
18	0	0

- **DÉCIDE** d'engager la procédure de retrait de droit commun ou de droit dérogatoire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

4) **Convention d'exonération des charges de scolarité entre la Commune de Voulx et les RPI de Diant-Blennes-Chevry-en-Sereine et Thoury-Ferrottes-Flagy-Dormelles – délibération.**

Concernant ce point 4, Monsieur le Maire stipule que la délibération ne sera pas prise ce jour étant donné que les deux RPI n'ont pas approuvé cette convention. Néanmoins, Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Sabrina LATIL qui donne des explications concernant cette convention qui permettra à ces deux RPI de bénéficier d'exonération de frais de scolarité si un des enfants des communes faisant partie de ces RPI était éventuellement scolarisé sur la Commune de Voulx. Cette délibération sera proposée à une prochaine réunion de conseil municipal.

5) **Augmentation du tarif repas de la cantine – délibération.**

Monsieur le Maire expose les éléments concernant cette augmentation du tarif repas de la cantine. Il rappelle que, outre le prix d'achat du repas auquel il convient d'ajouter celui du pain, de nombreuses autres dépenses sont à prendre en compte, notamment celles liées au personnel en charge de la préparation des repas et de l'encadrement des rationnaires, le chauffage, l'électricité, l'eau et divers frais de fonctionnement. Ces frais doivent être répartis entre la commune et les parents d'élèves. Actuellement, le prix du repas facturé pour les familles est de 3.90 €.

C'est ainsi que le prix du repas incluant l'augmentation pourrait être fixé à 4.15 € la différence nécessaire à l'équilibre de ce service étant supportée par la commune.

Pour information, au mois de mai 2022, Elite restauration, notre prestataire de repas nous a adressé un courrier pour la revalorisation des prix des repas à la hauteur de 5% ce qui faisait 0.20 centimes d'augmentation. A cette époque, il avait été décidé de ne pas augmenter.

Le 13 mars 2023, la Commune de Voulx reçoit de nouveau un courrier pour une nouvelle revalorisation de 8.04 % applicable au 1^{er} avril 2023.

L'augmentation successive 2022-2023 est de 0.33 centimes. Après calcul, Si les deux augmentations successives étaient appliquées, le prix serait de 4.23 €.

Monsieur le Maire propose de facturer le repas à 4.15 € ce qui fait une augmentation de 0.25 € soit 1.00 € par semaine.

Après ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
18	0	0

- **VALIDE** la proposition ci-dessus soit le tarif repas à **4.15 €** applicable à compter du mois de mai 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

6) **Règlement intérieur des accueils périscolaires.**

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Sabrina LATIL qui donne des explications concernant ce projet de règlement intérieur qui sera entièrement rédigé car le règlement actuellement en vigueur est obsolète et incomplet. D'autre part, une nouvelle tarification au niveau du périscolaire est à l'étude. Un contact a été pris avec le prestataire de logiciel qui gère Mon Espace Famille afin de mettre cette procédure en place. Dès la confirmation du bon déroulement des inscriptions, ce règlement intérieur sera délibéré sur une prochaine réunion de conseil municipal.

7) Caisse des Ecoles – compte-rendu réunion du 31 janvier 2023.

Monsieur le Maire laisse de nouveau la parole à Mme Sabrina LATIL qui nous fait un rapide résumé de la réunion de la Caisse des Ecoles qui s'est tenue le 31 janvier dernier. Les représentants des deux écoles ont exposés leurs différentes demandes pour l'année 2023 et il a été retenu plusieurs points notamment de remettre en vigueur la classe découverte tous les 2 ans ce qui permettrait à deux classes de l'école élémentaire de bénéficier de ce séjour.

8) Mise en place Conseil Municipal des jeunes.

Madame Sabrina LATIL informe les membres présents de la mise en place de ce conseil municipal des jeunes dont la tranche d'âge toucherait les enfants qui sont en classe CE2-CM1 avec parité et dont la durée du mandat serait de 2 ans. La campagne électorale débiterait en septembre-octobre 2023 et la date du vote en novembre 2023 certainement. Des informations vous seront transmises dès la prochaine rentrée scolaire afin que tout se mette bien en place.

9) Informations sur les travaux réalisés et à venir.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Arnaud JOUAS.

Celui-ci donne des explications sur les travaux réalisés c'est-à-dire :

- L'extension du parking au parc Roux pour un coût de 92.701,68 €
- Réfection de la toiture de l'école maternelle chêneau en zinc et solin avec deux interventions pour un coût de 10.086,00 €
- Elagage et abattage Parc de la Bruyère pour un coût de 2.388,00 €
- Rabotage des souches parc Roux pour un coût de 648,00 €
- Remplacement des lumières extérieures des bâtiments communaux par des LED pour 0 €
- Pour information un comptage routier a été fait. Le résultat est qu'un passage de 2500 véhicules par jour dont 145 véhicules lourds.
- Enfouissement des réseaux : la tranche 2 rue des Percherons est terminée. Il reste à régler un montant d'environ 90.000,00 € car sur l'année 2022, la commune a dû effectuée le règlement de la tranche 1 rue des Percherons et de la tranche 4 avenue du Général de Gaulle qui n'avait pas été fait auparavant pour un montant de 140.000,00 €.
- L'adhésion est renouvelée au rachat groupé de gaz. A ce sujet, nous allons recevoir environ un remboursement de 40.000,00 € pour des factures de gaz doublement facturé depuis 2019. Pour les travaux à venir :
- Toiture école élémentaire ainsi que la toiture logement de la Poste pour un coût estimé de 63.520,00 € en attendant le devis pour le remplacement des tuiles par du zinc comme demandé par les Bâtiments de France pour le logement de la Poste.
- Téléphonie Mairie et divers bâtiments communaux dont le montant facturé actuellement est de plus de 2.000,00 € mensuel.
- Chemin ruelle des Lavandières dont le sol se fissure pour un coût de 10.000,00 € environ.
- Rénovation électricité église de Voulx à revoir suite au passage de la commission de sécurité. Les travaux de rénovation s'élèvent à 3.309.00 €.
- Eclairage Public : remplacement de 15 lanternes pour un montant de 21 780.00 € et 2 horloges pour 1.188.00 €. Ces montants sont subventionnés à un taux de 30%.
- Suite à diverses réunions avec la CCPM (Communauté de Communes du Pays de Montereau), des rénovations de trottoirs vont être réalisés rue du 19 mars jusqu'au croisement rue de la Berle avec un aménagement PMR. La sécurisation du centre-ville est prévue en 2024.
- Réception d'une subvention pour l'aménagement d'un parking vélo au niveau de l'agence du Crédit Agricole.

- Des travaux étalés sur plusieurs années pour la rénovation des réseaux d'eau potable vont être réalisés également pour un montant de 6 millions d'euros.
- M. Sébastien MARCHERAT : Pose d'une borne encastrée sur le parvis de l'église qui servira notamment pour les festivités pour un montant de 1.800.00 €. Une étude est en cours sur toutes les alarmes des bâtiments communaux pour un système nouvelle génération. Actuellement, les alarmes sont gérées par 4 prestataires différents.

10) Festivités de Voulx.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Françoise ANDRÉ.

Mme Françoise ANDRÉ nous donne un calendrier des manifestations prévues cette année :

- Le 1^{er} avril 2023 : Vœux du printemps de Monsieur le Maire à 11h30 salle des fêtes salle du Conseil :
à 10h00 - Brigade de la Nature – confection de paniers
à 14h30 – démonstration de Dakaïto Ryu
Au Parc Roux :
à partir de 14h30 – Les Lusitanos – jeux portugais, buvette, gaufres et crêpes et également le SIRMOTOM.
à partir de 15h30 – Brigade de la Nature – Olympiades
également des jeux en bois seront installés et mis à disposition des petits et des grands.
- Le samedi 08 avril 2023 : Chasse aux œufs de Pâques de 9h00 à 11h00 Parc de la Bruyère
Pour information, les œufs de Pâques pour les enfants ainsi que les tablettes de chocolat qui sont destinées aux personnes de la Maison de retraite ont été commandés au magasin Mini-Market de Voulx.
- Le samedi 17 juin 2023 : Fête de la Musique avec notamment un concert de la Renaissance Voulxoise à la salle des fêtes. Des stands dont le thème est « l'été en toute sécurité » seront également tenus avec les Pompiers de Voulx pour des démonstrations des gestes de premier secours, la Brigade de la Nature avec un stand de tri sélectif, les Lusitanos pour une information sur les voyages longs et la MDS (Maison des Solidarités) pour une prévention des maladies sexuellement transmissibles ainsi que des stands sur la sécurité routière et cocktails sans alcool.
- Le samedi 15 juillet 2023 : Festivités avec feu d'artifice au stade de Voulx et un bal qui se tiendra sur le parc Roux.
- Forum des Associations : la date n'est pas définie pour l'instant mais un contact a été pris avec des associations des villages voisins afin d'élargir les activités à proposer, majorettes, yoga, théâtre, etc...
- Le 31 octobre 2023 : Halloween avec un concours de déguisement et un goûter avec remise de prix à la salle du conseil.
- Noël 2023 : Descente du Père Noël et marché de Noël en prévision.

11) Questions diverses.

Tour de table :

- Mme Sabrina LATIL : remercie M. Mickaël BRASSART et M. Sébastien MARCHERAT pour leur intervention Incendie dans les deux écoles.
- M. Arnaud JOUAS : remercie le personnel administratif pour la recherche des documents qui a permis le remboursement des factures gaz.
- Mme Ghislaine GIANNITRAPANI :
demande le rapport sur l'audit. Monsieur le Maire lui répond que l'auditeur ne veut pas que le contenu de l'audit soit transmis avant l'intervention de la Chambre Régional des Comptes.

Souhaite des informations sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) : en réponse à sa question, M. Michaël BRASSART explique que le cabinet en charge du dossier a pris contact avec lui ce jour et doit lui proposer une date pour effectuer une réunion publique.

- Monsieur le Maire :

Informe les membres présents que M. Sébastien GIRODET a démissionné de son poste d'adjoint technique en février dernier.


Signale que la prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le jeudi 13 avril 2023 à 19h00 avec pour objet le vote du budget 2023.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Les membres du conseil



A red circular stamp from the Mayor of Boulogne-Billancourt, Seine-et-Oise. The stamp contains the text "MAIRIE DE BOULOGNE-BILLANCOURT" and "Seine-et-Oise". A handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending to the left.